



## VILLE DE MIRABEL

### ERRATUM

#### VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, Larissa Sirima, assistante-greffière de la Ville de Mirabel, qu'une erreur s'est glissée dans le 1<sup>er</sup> avis public de vente pour défaut de paiement de taxes publié le 8 octobre 2025.

La circonscription foncière indiquée dans le premier avis public pour les lots 5 139 611, 5 004 896, 5 139 591, 6 521 142, 5 004 898 et 6 521 140 est « circonscription foncière de Deux-Montagnes » alors que ces lots auraient dû se retrouver dans la section de la « circonscription foncière de Terrebonne ».

Ci-dessous, vous trouverez les informations corrigées concernant les propriétés :

#### **CIRCONSCRIPTION FONCIERE DE TERREBONNE**

<b>ADRESSE DE L'IMMEUBLE</b>	<b>LOTS Cadastre du Québec</b>	<b>PROPRIÉTAIRE(S) INSCRIT(S) AU RÔLE</b>
307-18500, RUE J.-A.-BOMBARDIER	5 139 611 5 004 896* 5 139 591*	NICOLE FORGET SABOURIN
1504-18500, RUE J.-A.-BOMBARDIER	6 521 142 5 004 898* 6 521 140*	RACHIDA CHEMSED QANQOM

\* Et la quote-part dans les parties communes.

Donné à Mirabel, ce 22 octobre 2025

L'assistante-greffière,

Larissa Sirima, avocate